



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014-62**Objet : Délibération portant approbation de la Saison communautaire 2015 culturelle et sportive**

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	28	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	1	L'an 2014, le 16 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la	
Suffrages exprimés	29	Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement	
Date de convocation	10/XII/2014	convoqués se sont réunis en la Mairie de Tresses, sous la présidence de	
Date d'affichage	10/XII/2014	JEAN-PIERRE SOUBIE	

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian Soubie**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Jean-Pierre BALANCHE	Bonnetan		Alain BARGUE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20141219-2014-62-DE
Date de télétransmission : 29/12/2014
Date de réception préfecture : 29/12/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J. Soubie

Affiché, le 29 DEC. 2014

N° 2014-62**Objet : Délibération portant approbation de la Saison communautaire 2015 culturelle et sportive**

Vu les statuts de la Communauté de communes

Rapport de présentation :

La saison culturelle 2014 de la Communauté de communes a connu un beau succès avec ces 5 temps fort que sont « la fête communautaire de la Musique », le « festival communautaire des coteaux bordelais », le « Mai musical », « Rallye A pied A vélo » et au « Fil des bibliothèques ».

Le budget de l'ensemble de ces manifestations, et de la communication inhérente, s'élève à environ 80 000 €.

La Commission est amenée à repenser l'organisation et l'articulation des diverses manifestations pour les rendre plus lisible avec un budget réduit à environ 60 K€.

Le fil conducteur de toutes ces actions est d'impliquer systématiquement dans le Comité de pilotage et d'organisation des manifestations des acteurs venant de toutes les communes du territoire. Quel que soit le lieu d'une action, celle-ci n'est plus l'œuvre d'une commune mais celle de tout un territoire : les Coteaux bordelais. De même, la Communauté de communes impose le principe de la gratuité des animations ainsi mises en œuvre. Cette formule fait le succès de la saison des Coteaux auprès des élus, des bénévoles, des membres des associations et du public. L'engagement de tous permet aussi de garantir la gratuité des animations tout en restant dans un budget raisonnable pour la Communauté de communes.

La programmation annuelle est diversifiée et éclectique. La pérennité de ces actions permet aujourd'hui, grâce aux travaux de la commission, à la fois de se diversifier et de professionnaliser :

1. Dans le cadre du Mai musical, cette année, 6 spectacles sont proposés sur les communes de Bonnetan, Camarsac, Carignan, Croignon, Pompignac et Tresses. La programmation reste dans un registre classique lyrique. Les représentations sont assurées par des formations de professionnels (chanteurs et instrumentistes).
Six récitals auront lieu au cours du mois de mai 2015.
2. La fête de la Musique se déroule sur SALLEBOEUF. Cette année encore de nombreux groupes pourront se produire sur les scènes installées en extérieur et intérieur. Afin de valoriser cette manifestation, tous les groupes sont accompagnés par des régisseurs professionnels, permettant de mettre en valeur les nombreux talents locaux qui sont ensuite susceptibles de se produire lors du Festival.
Elle se déroulera le samedi 20 juin 2015.
3. Le festival des coteaux bordelais à Fargues Saint Hilaire, sera encore conduit sous le signe de la convivialité, avec une programmation professionnelle éclectique. La commission travaille sur la nécessaire adaptation de cette manifestation pour la rendre plus compacte et plus lisible.
Elle est prévue le 12 septembre 2015.
4. « A pied et à vélo » : Cette manifestation crée il y a 4 ans, marie sport familial et découverte du patrimoine. Les itinéraires changent tous les ans et permettent à chacun, et à son rythme de découvrir notre territoire. Après Tresses, Pompignac, Salleboeuf, Bonnetan, Camarsac et Croignon, c'est la commune de Fargues Saint Hilaire qui conduira ce projet cette année avec l'ensemble de la commission.
La manifestation est prévue le 3 octobre 2015.
5. Au Fil des Bibliothèques
Organisation de concours de nouvelles par les représentants des médiathèques du territoire sous la conduite de la commission.

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20141219-2014-62-DE
Date de télétransmission : 29/12/2014
Date de réception préfecture : 29/12/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



Il est proposé au Conseil communautaire de reconduire les manifestations existantes et qui ont marqué le territoire communautaire à savoir :

- a. Festival communautaire des Coteaux
- b. Fête communautaire de la Musique
- c. Rallye communautaire A pied A vélo
- d. Le Mai Musical
- e. Au Fil des Bibliothèques

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité :

1. De valider l'organisation de la saison 2015 « Culture et sport » qui s'organisera notamment autour des temps forts suivants:
 - a. Festival communautaire des Coteaux
 - b. Fête communautaire de la Musique
 - c. Rallye communautaire A pied A vélo
 - d. Le Mai musical
 - e. Au Fil des Bibliothèques
2. Le Président déposera dans le cadre de sa délégation les dossiers de subvention, lancera les consultations nécessaires et signera les marchés

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 16 décembre 2014

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20141219-2014-62-DE
Date de télétransmission : 29/12/2014
Date de réception préfecture : 29/12/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE

